

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone ferroviaire au chemin du Foron) (12602)

du 28 février 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 30146-537, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 17 avril 2018, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone ferroviaire au chemin du Foron) est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Utilité publique

¹ La réalisation d'un équipement public sur la partie de la parcelle N° 6732, située sur le territoire de la commune de Thônex (feuille cadastrale N° 23), comprise dans le périmètre de la zone affectée à de l'équipement public créée par le plan visé à l'article 1, est déclarée d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

² En conséquence, l'acquisition des immeubles et des droits nécessaires à cette réalisation peut être poursuivie par voie d'expropriation.

Art. 3 Degrés de sensibilité

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 3, le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone affectée à de

l'équipement public et le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone ferroviaire, créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 30146-537 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du Développement Urbain

THÔNEX

Feuille Cadastre N°: 23

Parcelles N°s : 4128, 6732, 6733

Modification des limites de zones

Chemin du Foron



Zone 3
DS OPB III



Zone affectée à de l'équipement public
DS OPB II



Zone ferroviaire
DS OPB IV

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

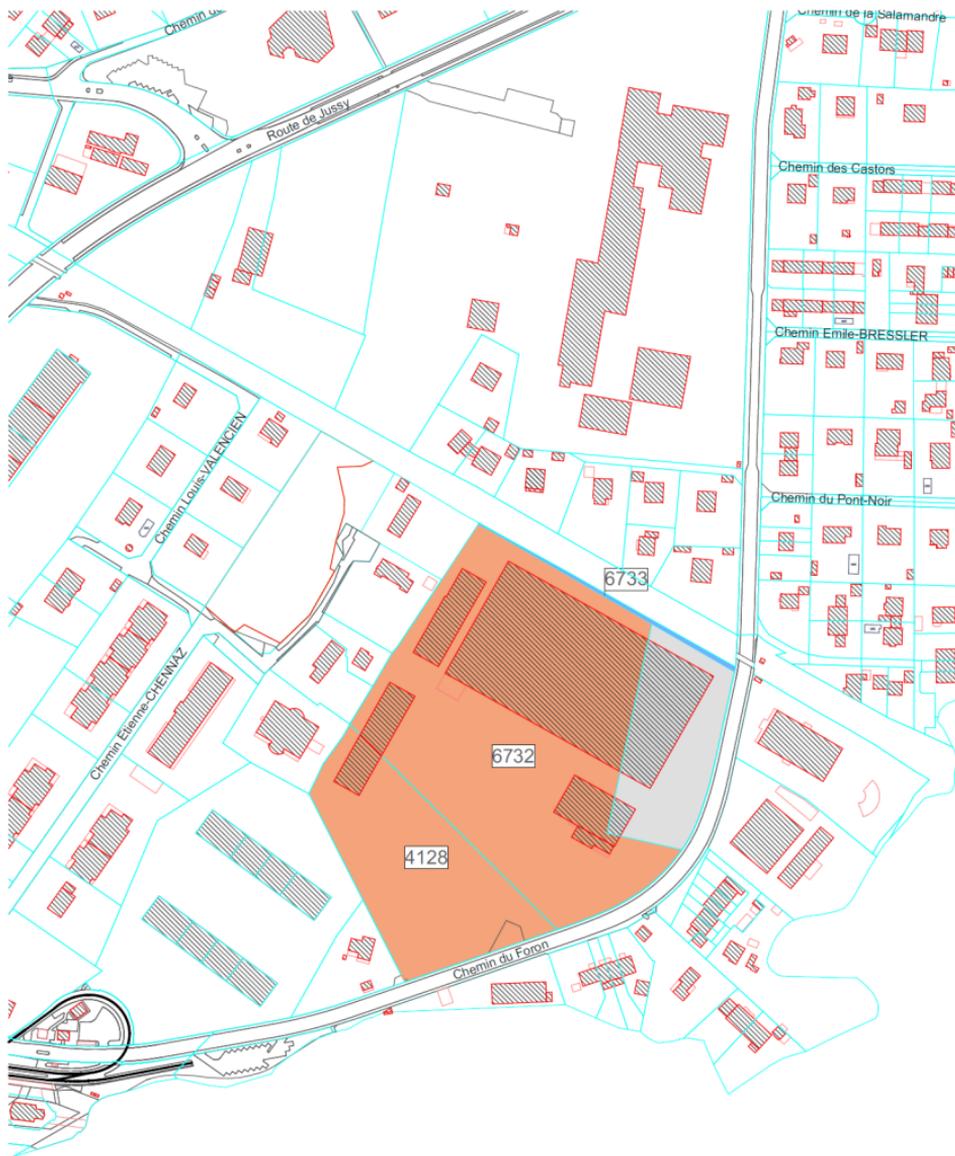
Le président du Grand Conseil, Jean-Marie Voumard

Adopté par le Grand Conseil le 28.02.2020

Loi N° 12602

Echelle	1 / 2500	Date	17.04.2018
		Dessin	MCM
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Modifications ET0	06.07.2018	MCM
	Modification ET1 - préavis DGE	11.10.2018	MCM
	Modification parcelles	22.05.2019	LV
	Création d'une zone ferroviaire	11.06.2019	LV

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
43 - 00 - 040	THX
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
537	
Archives Internes	Plan N°
	30146
CDU	Indice
7 1 1 . 6	



FRANCE



0 50 m.